



Aurignac, le 10 avril 2013

Objet : Convocation Conseil Communautaire.

Madame, Monsieur,

Je vous informe que le Conseil Communautaire se réunit le :

Lundi 15 avril à 20 h 30.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Budget 2013,
- Ouverture de poste Maître Nageur et Maître Nageur Adjoint (délibération)
- SCOT : approbation Syndicat Mixte et élection des délégués (délibération)
- Création d'un budget annexe M4 (délibération).
- Questions diverses.

- diagnostic santé du territoire

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Jean-Luc GUIHOT



PROCES-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 AVRIL 2013

Etaient présents :

<u>Alan :</u>	Jean-Luc Guilhot Serge Ruffat (délégué suppléant remplaçant Progreso Delgado) Jean-Luc Soudais Ludovic Bourgois
<u>Aulon :</u>	Roger Fauré
<u>Aurignac</u>	Jean-Michel Losego Claude Soula Daniel Bernadets Nicole Cistac Jean-Pierre Vallière Jean-Marc Viguié Pascal Espagne (délégué suppléant représentant Bernard Dreher)
<u>Bachas :</u>	Marcel Bergès
<u>Benque :</u>	Jean-Claude Lasserre
<u>Boussan :</u>	Patrick Boube Marie-Jo Labat
<u>Bouzin :</u>	Alain Passament Olivier Boyer
<u>Cassagnabère</u> <u>Tournas :</u>	Bernard Discors Danièle Luthringer Joël Maribon-Ferret
<u>Cazeneuve-</u> <u>Montaut :</u>	Josiane Tesser Robert Blanc
<u>Eoux :</u>	Didier Barthe
<u>Esparron :</u>	André Massarin Jean-Claude Lajous
<u>Latoue :</u>	Jacques Féraut Pierre Bosc Christian Saux
<u>Montoulieu</u> <u>Saint-Bernard :</u>	Camille Sors

Annie Mallet (déléguée suppléante remplaçant Jean-Pierre Jacquemart).

Peyrissas : Pas de délégué

Peyrouzet : Philippe Lagrange
Michel Signu

Saint-André : Jean de Galard
Eliane Raulet

Saint-Elix
Séglan : Danièle Ader
Nicolas Suspène

Samouillan : Jean Mauruc

Terrebasse : Francis Dignat
Thomas Faure

Etaient excusés :

Aulon : Michel Fitte
Georges Brangé

Eoux : Monique Rey

Samouillan : Michel Chrétien

Etaient absents :

Aulon : Marie-Luce Gaspin

Aurignac : Aymeric Coujou
François Esquerré
Nicole Samouillan

Bachas : Thierry Vigneaux

Benque : Arnaud Landemaine

Cassagnabère-
Tournas : Jean-Pierre Jouffreau

Latoue : Serge Labeda

Peyrissas : Didier Fréchou
Maryline Vinsonneau

Présents : 40
Excusés : 4
Absents : 10

TOTAL : 54

Jean-Marc Viguié est désigné secrétaire de séance.

Le PV de l'AG du 04 mars est adopté, moyennant les modifications demandées par Monsieur Boube (Cf PV) et par Monsieur Viguié qui souhaite que l'on intègre sa réflexion selon laquelle les recettes réelles auraient dû être intégrées au CA 2012.

Monsieur le Président demande à ce que soit rajoutée une délibération à l'ordre du jour relative au diagnostic santé du territoire. Cette demande lui est accordée.

I. Budget 2013 :

Monsieur le Président fait lecture des dépenses et des recettes de fonctionnement qui s'équilibrent à hauteur de 3 475 460 €.

Monsieur Viguié ne trouve pas justifiée la subvention de 50 000 € à l'Office de Tourisme. En effet, selon lui, les arguments touristiques du canton ne justifient pas l'octroi d'une telle somme. Quelles retombées économiques cela engendre t-il ? Les moyens mis en œuvre doivent nécessairement être en relation avec les retombées économiques attendues.

Monsieur Dignat fait remarquer que l'an passé, la subvention était de 75 000 € pour cause de musée.

Monsieur Lagrange demande pourquoi le remboursement de DETR est budgété en fonctionnement alors que la DETR sert à financer de l'investissement.

Monsieur le Président lui répond que la DETR étant encaissée en fonctionnement, elle doit être reversée en fonctionnement.

Monsieur le Président explique les modifications du budget par rapport au document présenté en Bureau : la décision étant prise de réaliser des travaux de voirie pour les collectivités extérieures, cela a nécessité un assujettissement à la TVA. Il faut désormais créer un budget annexe M4 qui comprendra l'ensemble des dépenses et des recettes liées à ces travaux.

Cela a donc permis de baisser les dépenses de fonctionnement du budget général.

Monsieur Féraut fait remarquer que si l'on avait intégré en 2012 les recettes « à percevoir », on aurait eu un excédent de 400 000 €.

Monsieur Soula s'interroge sur la part de fiscalité dans le fonctionnement des ALAE. Il fait remarquer que l'on ne pourra pas augmenter indéfiniment les impôts.

Monsieur de Galard revient sur le prêt de 150 000 € pour le financement de la voirie de la future surface commerciale. Il ne trouve pas opportun de s'engager sur une

telle somme alors que l'on n'est pas encore certain de la construction de la surface commerciale.

Monsieur le Président lui répond que l'inscription de la ligne au budget 2013 ne vaut pas nécessairement réalisation. Cela ne se fera que si la surface commerciale s'installe effectivement. Il précise que si le projet n'a pas encore abouti, c'est parce Carrefour a refait plusieurs fois les études de marché afin justement de minimiser les coûts au maximum. Par ailleurs, en 5 ans, le produit de la TASCOM aura amorti l'investissement.

Monsieur de Galard objecte qu'il aurait préféré voir se concrétiser un projet de maison médicale car il estime que cela est une véritable priorité.

Il rappelle qu'à ses yeux, les communautés de communes ne sont là que pour réaliser ce que les communes ne peuvent pas faire seules.

Prenant l'exemple des ALAE, il fait remarquer que cela fonctionnait parfaitement bien avant et que la mutualisation a fait considérablement augmenter les charges.

Monsieur Boube fait remarquer que la recette relative au remboursement des communes entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2012 n'apparaît pas au budget.

Monsieur Lajous trouve tout cela assez compliqué. Il renouvelle son souhait de voir la trésorière assister à l'Assemblée Générale relative au budget. Il trouve que le budget général manque de visibilité.

Il fait remarquer la perte de la subvention de l'Agence de l'Eau au SIAH, ce qui, selon lui, finira par impacter le budget général de la CCCA.

Monsieur le Président lui répond que cela ne se fera pas avant 1 ou 2 ans. Concernant le budget 2013, les recettes sont connues à 99 %.

Monsieur Lagrange trouve risqué de parier sur un budget annexe qui ne sera alimenté que si les agents travaillent à l'extérieur. Il serait peut-être plus raisonnable d'augmenter la fiscalité.

Monsieur Féraut trouve que la décision de se cantonner à 12 % d'augmentation est une sage décision.

Il confirme que l'inscription des 150 000 € pour l'aménagement de la voirie pour la surface commerciale n'engage à rien.

Par ailleurs, cela n'empêcherait pas d'inscrire un montant pour des études sur le pôle médical car l'investissement est largement excédentaire.

Monsieur Dignat est d'avis qu'il y a deux façons d'analyser un budget : une façon comptable et une façon politique.

Il craint que l'une cache l'autre. Un budget doit être l'expression d'une volonté politique. Or, l'intercommunalité coûte cher, trop cher. Moins dépenser en fonctionnement permettrait d'investir davantage et le rôle d'une intercommunalité est d'investir plutôt que de fonctionner.

La mutualisation des ALAE a coûté et coûte toujours extrêmement cher. Tout cela fait augmenter la fiscalité du canton, l'appauvrit et contribue à grever le pouvoir d'achat des contribuables.

De ce fait, il craint que l'on entre dans une politique qui nous mènera dans une impasse.

L'intercommunalité devrait permettre de faire ensemble ce que l'on ne peut pas faire seul. Or, c'est l'inverse qui se produit : on dépense à plusieurs ce que l'on n'aurait pas dépensé seul.

Monsieur Viguié est d'avis que c'est là un débat majeur.

Monsieur le Président précise tout de même que, sur le budget 2013, les charges à caractère général sont en baisse de 17 700 € par rapport au CA 2012.

Monsieur Thomas Faure pense qu'il faut faire des choix politiques.

En tant qu'élu, il n'est pas favorable à ce que les agents de la CCCA aillent travailler à l'extérieur car ce n'est pas le rôle d'une collectivité que de rentrer dans le champ concurrentiel. Pourquoi ne pas plutôt penser à une fusion avec Saint-Martory pour réaliser un travail au sein d'une intercommunalité plus importante ?

Monsieur de Galard revient sur le problème des ALAE. Il constate qu'une partie de son personnel a choisi d'intégrer la CCCA. De ce fait, le personnel ayant choisi de rester communal a dû se voir augmenter afin d'être au même niveau de rémunération que les agents de la CCCA.

Il conteste par ailleurs la subvention de 10 000 € accordée à Pronomades, association qui est par ailleurs très largement subventionnée par des fonds publics. Il y a, sur le canton, des associations dont on ne parle jamais et qui font un travail formidable.

Monsieur Dignat déplore que l'on soit dans une logique inflationniste au niveau des dépenses de fonctionnement, suite aux différents transferts de compétences qui ont été réalisés.

Monsieur le Président lui fait remarquer que ce sont les conseils municipaux qui sont décisionnaires en matière de transfert de compétences.

Monsieur Dignat lui répond qu'ils acceptent ces transferts en pensant que cela fera baisser les coûts, ce qui est une erreur car c'est l'inverse qui se produit.

Monsieur le Président précise que la mise en place de la mutualisation des ALAE a permis de repenser les choses car le système existant souffrait de sérieuses lacunes, notamment au niveau de la légalité. Cela a nécessairement un coût même si le budget des ALAE a été établi à l'euro près.

Monsieur Discors expose qu'à titre purement personnel, il n'est pas d'accord avec la philosophie des ALAE. Toutefois, il ne sert à rien de discuter des normes qui sont imposées par l'Etat. On ne peut que s'y plier. On ne peut pas non plus supprimer le service des ALAE. Ces décisions là ne nous reviennent pas.

Monsieur Dignat ne conteste pas cela mais pense qu'il faut trouver le bon niveau de mutualisation et l'échelle cantonale n'est pas systématiquement le meilleur niveau. Ainsi, par exemple, les ALAE auraient très bien pu être mutualisées au niveau des RPI. Il constate que le budget de fonctionnement de la CCCA passe d'un budget de fonctionnement réalisé en 2012 de 2 617 293 € à un prévisionnel pour 2013 de 3 475 460 €, soit une progression de 858 167 € et une inflation de 132 %.

Monsieur Féraut fait remarquer que la commune de Latoue s'est vu contrainte de créer une garderie afin d'éviter la fuite des enfants sur Saint-Gaudens. Il a du investir 95 000 € il y a trois ans pour réaliser un réfectoire.

Modification au PV adoptée le 23/05/2013

Monsieur Boube constate que le débat de ce soir tourne pour beaucoup autour de la question des ALAE. Il est clair que cela représente un coût important, 78 €/habitant (sur 4200 habitants), soit environ 250 €/foyer fiscal (part à charge de la CCCA). Le coût global de la dépense pour chaque foyer fiscal est de 477 €.

Il repense à l'analyse financière qui avait été réalisée par l'ATD en 2008 et qui pointait que la CCCA traîne une épargne négative depuis 2003. Pour palier à cela, l'ATD proposait des mesures de redressement drastiques, portant à la fois sur la réduction des charges et l'augmentation des recettes soit : la suppression de l'attribution de compensation de la Taxe Professionnelle en 2009 puis limitée à 82 400 € à partir de 2010, l'augmentation de la fiscalité de 20% en 2009, puis stabilisée à + 2% par an et enfin de réduire les dépenses d'investissement de 200 000 €/an. Aujourd'hui, la situation est critique : les subventions et les dotations sont en baisse. Considérant cela, il semble malvenu, à un an des élections municipales, d'augmenter la fiscalité de 12 %.

Monsieur Losego rappelle que ce fut un choix politique de l'Assemblée Communautaire que de faire supporter le coût des ALAE à l'ensemble des 19 communes alors qu'il n'était jusqu'alors supporté que par les seules communes qui avaient des écoles.

Monsieur Viguié ne remet pas en question le vote de l'Assemblée ni la décision prise. Ce qui lui pose problème, c'est qu'on n'a pas cherché à compenser cette augmentation par une baisse des dépenses par ailleurs. Cela aurait permis de diminuer le coût des ALAE.

Monsieur Thomas Faure revient sur la décision de faire travailler les agents des services techniques à l'extérieur. Cela lui pose un problème de fond mais signifie surtout que le personnel est surdimensionné.

Monsieur Féraut lui rappelle que la raison principale de cette décision de travailler à l'extérieur vient de la réduction du pool routier qui, pour le même montant, devra se faire sur trois ans au lieu de deux.

Monsieur Losego approuve et ajoute que, dans la situation actuelle, il s'agit de trouver des solutions. Il fait également remarquer que de nombreuses entreprises ne répondent pas aux demandes de travaux (pour les cours de ferme notamment).

Monsieur le Président ajoute que l'on risque de vivre une véritable révolution en deux ans en matière de territoire et d'intercommunalité. Les choses vont évoluer très rapidement.

Monsieur Boube fait remarquer qu'en ayant une analyse politique, au sens noble du terme, la CCCA n'échappe pas au contexte de l'ensemble des collectivités locales.

Cela a immanquablement des impacts sur l'économie et l'heure incite à la prudence. Il faut se demander quel est le regard des citoyens sur les élus de la CCCA.

Il va falloir, soit augmenter les impôts, soit redresser la barre. L'épargne nette négative est une indication : les dépenses augmentent beaucoup plus vite que les recettes. Cela devra conduire à réfléchir en terme prévisionnels et non mathématiques et se demander, lorsque l'on envisage de prendre une compétence nouvelle, quelles en seront les conséquences ~~en terme d'augmentation des dépenses~~ sur la fiscalité

Monsieur Dignat maintient que l'on aurait dû réduire fortement les frais fixes, notamment les dépenses de personnel.

Monsieur Discors lui demande comment s'y prendre pour réduire les dépenses de personnel quand la plupart des agents sont titulaires. Une entreprise peut, dans un contexte difficile, licencier du personnel. Ce n'est pas le cas pour une collectivité.

Monsieur Dignat lui répond que le personnel peut muter.

Monsieur Losego fait remarquer que les mutations se font à l'initiative des agents, pas de la collectivité.

Monsieur Boube ajoute que le personnel des services techniques ne travaille pas à 100 % sur le pool. Il y a également les travaux ponctuels. En ce qui concerne sa commune, il a fait le choix d'augmenter les travaux ponctuels.

Dans la démarche de travail à l'extérieur, émerge l'idée de coopération. Il y a certainement des choses à faire à ce niveau là.

Monsieur le Président fait lecture des dépenses et des recettes d'investissement (4 258 959 € en dépenses et 4 837 819 € en recettes).

Monsieur Thomas Faure fait remarquer que l'on intègre le prêt relais du musée en recettes et pas en dépenses, ce qui, à ses yeux, n'est ni logique, ni visible, ni réel.

Monsieur le Président lui répond que le prêt relais se rembourse l'année où toutes les subventions sont versées.

Monsieur Thomas Faure s'interroge sur le fait que les dépenses et les recettes d'investissement ne soient pas en équilibre.

Monsieur le Président lui répond que, quand les recettes sont supérieures aux dépenses, cela n'est pas obligatoire.

Monsieur de Galard maintient que si l'on n'avait pas inscrit les 150 000 € pour l'aménagement de la voirie de la surface commerciale, nous n'aurions pas été dans l'obligation d'augmenter la fiscalité.

Monsieur Dignat demande à ce que l'on vote à bulletin secret.

Neuf délégués sont d'accord contre trente et un ; les deux-tiers des demandeurs n'étant pas atteints (cf Règlement Intérieur), le vote se fera donc à main levée.

Vote des taux :

Pour : 20
Contre : 8
Abstention : 12

Vote du budget 2013 :

Pour : 23
Contre : 10
Abstentions 7

II. Ouvertures de postes MNS / MNS adjoint :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que, comme chaque année, il s'agit d'ouvrir les postes de Maître Nageur Sauveteur (BESANN) et de Maître Nageur Sauveteur adjoint (BNSSA) pour l'été à la piscine.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

[Monsieur Thomas Faure et Madame Labat quittent la salle à 23 h 45].

III. SCOT :

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il s'agit de délibérer pour :

- Approuver la liste des communes intéressées par la définition du périmètre du SCOT.

La délibération est adoptée à l'unanimité (38 membres présents).

- Approuver les statuts qui fixent le périmètre, les compétences et l'objet du SCOT.

La délibération est approuvée à l'unanimité (38 membres présents).

- Elire trois délégués titulaires et trois délégués suppléants :

Se présentent en tant que délégués titulaires : Messieurs Guilhot, Boube et Losego.

Se présentent en tant que délégués suppléants : Messieurs Soula, Lajous et Vallière.

La délibération est adoptée à l'unanimité (38 membres présents).

IV. Régie d'exploitation :

Monsieur le Président fait état de la nécessité de créer une régie d'exploitation pour les travaux extérieurs des services techniques.

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 1

La délibération créant la régie d'exploitation est adoptée.

V. Création d'un budget M4 :

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'il est également nécessaire de créer

un budget annexe en nomenclature M4 afin d'y faire figurer les recettes et dépenses des travaux réalisés pour d'autres collectivités.

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 1

VI. Conseil d'exploitation :

Monsieur le Président fait état de la nécessité de nommer les membres du conseil d'exploitation.

Président : Jean-Luc Guilhot

Membres : Jacques Féraut, Patrick Boube, Jean-Michel Losego.

Directrice : Nicole Doro-Barrère

Directrice adjointe : Patricia Gardelle.

La délibération nommant les membres du conseil d'exploitation est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Maison médicale :

Monsieur le Président revient sur le projet de maison médicale.

Il est nécessaire, au préalable, de réaliser un diagnostic du territoire. Laurent Fleurigeon, dont c'est le métier, se propose de le faire gratuitement.

Monsieur de Galard pense que l'on aurait dû mettre une somme sur le budget pour marquer la volonté de réaliser ce projet.

Monsieur le Président lui fait remarquer que cela n'a pas été décidé en Bureau. Par ailleurs, on ne sait toujours pas quelle forme exacte cela va prendre car c'est justement l'étude qui permettra de le définir.

Il est probable que l'année 2013 soit prématurée pour quelque réalisation que ce soit ; il apparaît plus raisonnable de partir sur une réalisation en 2014.

Monsieur Espagne se demande quelle pourra être la valeur d'une étude qui ne sera pas réalisée par un cabinet officiel.

Modification au PV adoptée le 23/05/2013

Monsieur Viguié émet également des réserves sur le choix de l'intervenant pour l'étude. A ses yeux, ce choix n'est pas neutre et il craint qu'il nuise à la bonne concertation des professionnels de santé concernés nécessaire au bon fonctionnement de ce dossier important.

Monsieur le Président lui répond que Laurent Fleurigeon est une personne référente en la matière, qui a notamment travaillé sur le rapprochement Clinique/Hôpital à Saint-Gaudens.

Monsieur Vallière précise que le diagnostic de terrain et de besoins est un diagnostic très complexe.

Il distingue entre « maison de santé » et « pôle de santé » : la première est une personne morale constituée de différents professionnels médicaux (au minimum 2 médecins et 1 infirmier) ; le second est un regroupement de professionnels de santé ayant des modes de fonctionnement différents.

La délibération pour confier l'étude de territoire à Laurent Fleurigeon (à titre gracieux mais incluant les défraiements de ces déplacements) est adoptée à l'unanimité.

Remboursement des ALAE du 1^{er} septembre au 31 décembre 2012 :

Monsieur le Président souhaite qu'une délibération soit prise afin d'acter ce remboursement des communes vers la CCCA.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 15.